

# Jalons de la formation professionnelle

Juin 2010

## Le financement de l'apprentissage en 2007

### PRÉSENTATION

L'apprentissage constitue une voie de formation initiale qui se déroule sous contrat de travail. L'apprenti reçoit des enseignements dispensés en alternance, dans un centre de formation d'apprenti (CFA) et, en situation d'emploi, au sein d'une entreprise.

Les acteurs intervenant dans le dispositif « apprentissage » sont multiples (apprentis, centres de formation d'apprentis, organismes gestionnaires, organismes collecteurs, entreprises, Régions, Etat) et les flux financiers qu'ils génèrent, empruntent des circuits complexes.

Chargé d'une mission de clarification des financements de la formation professionnelle, le CNFPTLV a donné mandat à sa Commission des Comptes<sup>1</sup> (appuyée par son groupe technique apprentissage) de dégager une vue d'ensemble des financements de l'apprentissage. Composée, à l'instar du Conseil national, de représentants des partenaires économiques et sociaux, de l'Etat et des Conseils régionaux, la Commission des Comptes a entrepris de tracer le cadre d'un système d'information par une démarche concertée avec les acteurs de l'apprentissage et les fournisseurs d'information.

Le rapport<sup>2</sup> sur les données de 2007 s'inscrit dans la continuité des rapports précédents et permet de dessiner des évolutions par rapport à 2004 et 2006 dans le nouvel environnement juridique suite aux mesures décidées par les pouvoirs publics en 2005-2006 pour développer et moderniser l'apprentissage.

**R**ésumé : Entre 2004 et 2007, on observe un fort développement de l'apprentissage aussi bien en termes de nombre d'apprentis qu'en termes financiers : 5,2 milliards d'euros en 2004 pour 378 000 apprentis et 6,5 milliards d'euros dépensés en 2007 pour 424 000 apprentis.

L'augmentation du nombre d'apprentis est particulièrement marquée dans l'enseignement supérieur (+44% sur la période pour les niveaux I,II,III) pour 11% pour les niveaux Bac ou infra.

Les différents financeurs sont :

- pour 40%, les entreprises (par la taxe d'apprentissage versée aux CFA, mais aussi par des fonds provenant de branches professionnelles, ainsi que par les rémunérations des apprentis),
- pour plus d'un quart, les Conseils régionaux (en subventions aux CFA, primes aux employeurs, aides aux apprentis),
- pour un peu plus de 20%, l'Etat (sous forme d'exonérations et de crédits d'impôt).

Ces financements sont tous en augmentation de 2004 à 2007, +37% pour les Régions, +22% pour les entreprises, +21% pour l'Etat.

Cependant, les grands équilibres restent les mêmes ; la taxe d'apprentissage ne constitue ni la seule ressource de l'apprentissage ni la principale ; côté entreprises, elle est complétée par l'apport des branches et par les rémunérations des apprentis ; d'autres financeurs interviennent et notamment les conseils régionaux ainsi que l'État.

Ces financements sont affectés entre différents bénéficiaires :

- 40% va à l'offre de formation par apprentissage,
- presque 40% aux apprentis et à leurs familles (en rémunérations principalement),
- 20% aux employeurs d'apprentis (en exonérations de cotisations et en crédits d'impôt).

S'agissant de l'offre de formation, les Conseils régionaux restent les premiers financeurs des CFA avec un apport de 44% de leurs ressources.

Quatre régions (Ile de France, Rhône-Alpes, PACA et Pays de la Loire) concentrent 42% des apprentis. Dans deux régions (Poitou-Charentes et Pays de la Loire), la part des apprentis dans la population des 16-25 ans atteint ou dépasse 7% (moyenne nationale 5%).

<sup>1</sup>La Commission des Comptes du CNFPTLV est présidée par Gabriel MIGNOT, président de chambre honoraire à la Cour des Comptes. Au sein du Secrétariat général du CNFPTLV, le dossier Apprentissage est suivi par Carole ABOAF assistée de Maria MELICIANO

<sup>2</sup>Rapport «Le financement et les effectifs de l'apprentissage en France en 2007» validé par le Conseil national lors de sa séance plénière du 17 février 2010 - téléchargeable sur le site du CNFPTLV ([www.cnfptlv.gouv.fr](http://www.cnfptlv.gouv.fr))

En 2007, 6,5 milliards d'euros sont consacrés au financement de l'apprentissage, soit 500 millions d'euros de plus qu'en 2006.

### Trois contributeurs au financement de l'apprentissage

Les entreprises versent :

- des concours financiers aux CFA (taxe d'apprentissage, fonds mutualisés de la professionnalisation, taxes fiscales, cotisation professionnelle) pour 1 milliard d'euros,
- les rémunérations des apprentis pour 1,6 milliard d'euros (ont été défalquées les primes des Régions).

Soit un montant de 2,6 milliards d'euros (41% du financement) en augmentation de 22% entre 2004 et 2007.

La contribution des Régions est constituée de :

- 61% de subventions à l'offre de formation (CFA),
- 34% de primes aux employeurs,
- 5% d'aides directes ou indirectes aux apprentis.

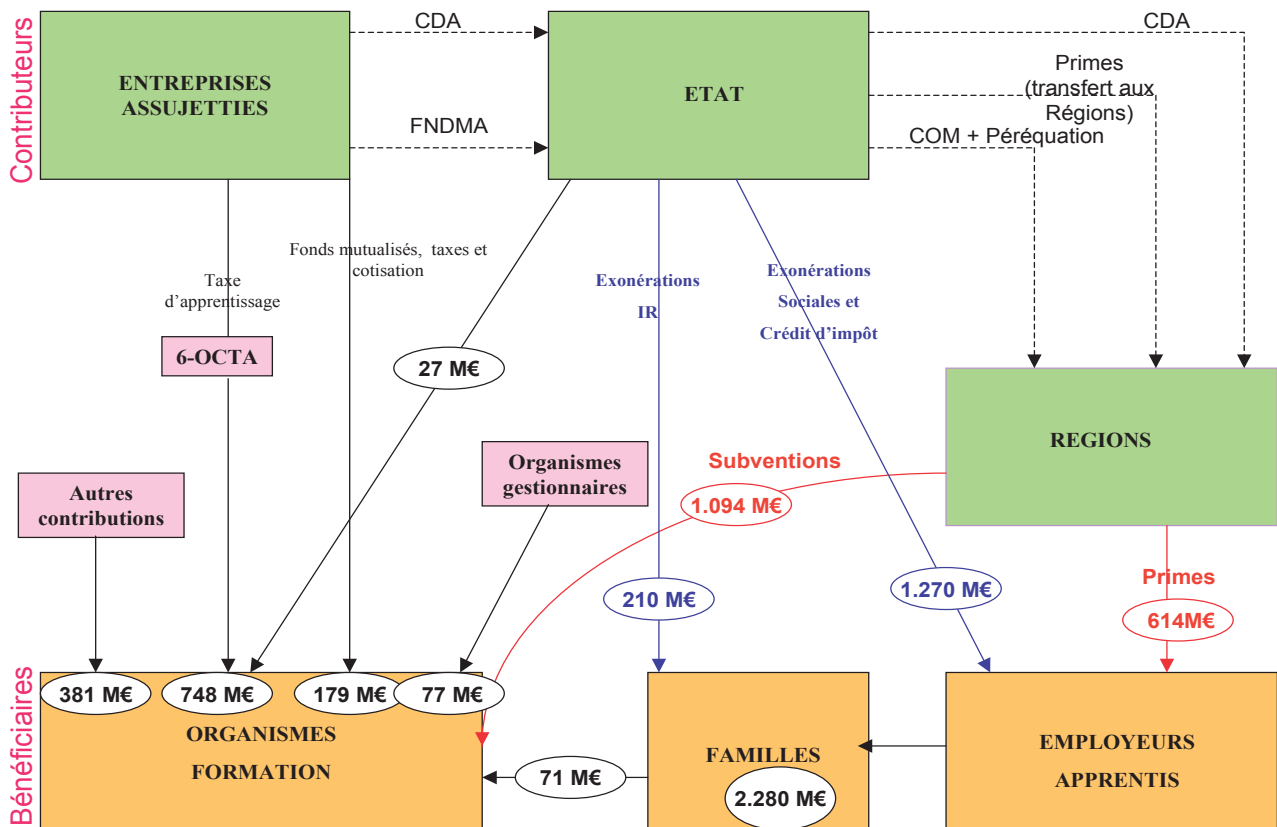
Le financement provenant des Régions s'élève à 1,8 milliard d'euros en 2007 (28% du financement) ; il a augmenté de 37% de 2004 à 2007.

La participation de l'État au financement prend principalement la forme :

- d'exonérations de cotisations sociales et crédits d'impôts en faveur des employeurs d'apprentis,
- d'exonérations d'impôts sur le revenu pour les familles des apprentis.

Sa contribution s'élève à 1,5 milliard d'euros en 2007 (21% du financement), en progression de 21% depuis 2006.

### Schéma des flux financiers de l'apprentissage 2007 sous l'angle des contributeurs



Voir l'encadré «rappel législatif» pour la signification des sigles  
----- Flux intermédiaires

### Trois bénéficiaires de ces financements

Les CFA reçoivent 2,6 milliards d'euros soit 25% de plus qu'en 2004, sous deux formes principales :

- subvention des Régions pour 1,1 milliard d'euros,
- concours des entreprises pour près d'1 milliard d'euros.

Les apprentis et leurs familles reçoivent en tout 2,5 milliards d'euros dont 2,3 milliards d'euros sous forme de rémunérations.

Les employeurs d'apprentis bénéficient d'exonérations de charges et de crédit d'impôt pour 1,3 milliard d'euros.

## Zoom sur la taxe d'apprentissage

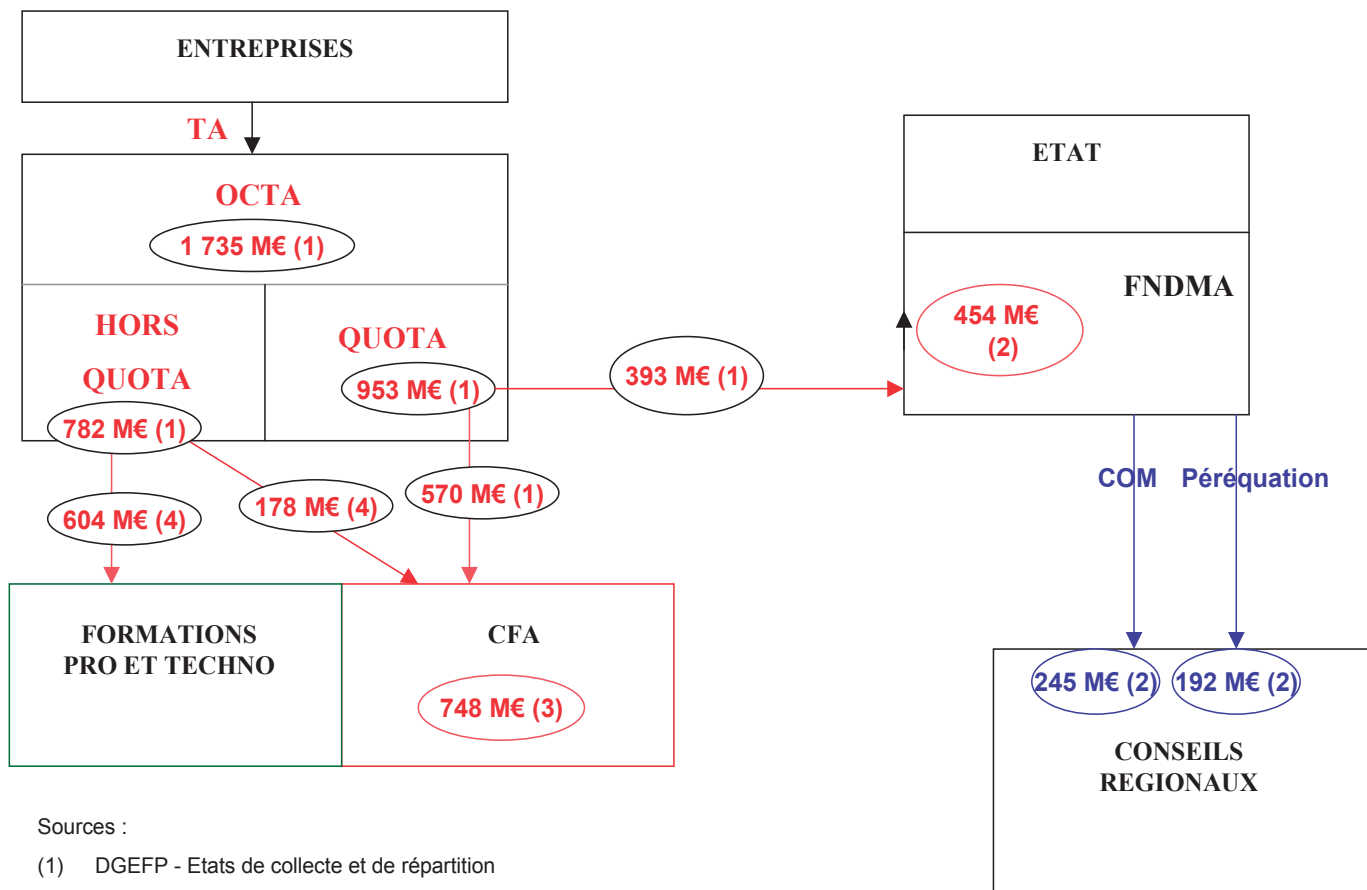
La taxe d'apprentissage est affectée au financement des premières formations professionnelles et technologiques dont, au premier chef, l'apprentissage (notamment par le quota).

En 2007, le produit de la taxe s'élève à 1,7 milliard d'euros ; les deux-tiers sont dirigés vers l'apprentissage pour un montant d'environ 1,1 milliard d'euros se composant de :

- 748 millions d'euros pour les CFA via les OCTA dont 180 millions d'euros au titre du hors-quota,

- le solde est dirigé vers l'apprentissage via le FNDMA qui le redistribue aux Régions par péréquation ou Contrats d'objectifs et de moyens.

### Circuit de la taxe d'apprentissage en 2007



Sources :

- (1) DGEFP - Etats de collecte et de répartition
- (2) Budget Etat
- (3) Comptes des CFA
- (4) Calculé par différence

### Rappels législatifs

La loi du 18 janvier 2005 de cohésion sociale a permis de dégager des financements supplémentaires :

- relèvement de 40 à 52% de la part de la taxe d'apprentissage réservée à l'apprentissage (dite quota) ; le hors-quota (48%) permet de financer les premières formations technologiques et professionnelles, qu'elles soient délivrées dans les établissements scolaires ou les CFA.

- création du Fonds national de développement et de modernisation de l'apprentissage (FNDMA) qui reçoit 22% de la taxe d'apprentissage, avec pour objectifs la péréquation entre Régions (pré-existante) et la conclusion de contrats d'objectifs et de moyens (COM) entre l'Etat et les Régions.

- dépenses fiscales : exonération d'impôt sur le revenu des apprentis et crédit d'impôt pour les entreprises.

Auparavant, la loi « démocratie de proximité » du 27 février 2002 avait transféré aux régions le versement de l'ICF (Indemnité compensatrice forfaitaire) et donné l'entière responsabilité de l'apprentissage aux Conseils régionaux et notamment la liberté totale de l'attribution de la prime aux employeurs d'apprentis.

La loi de finances pour 2005 a créé la contribution au développement de l'apprentissage (CDA), ressource fiscale payée par les entreprises et dont le produit est reversé aux fonds régionaux de l'apprentissage et de la formation professionnelle continue (FRAFPC).

## Les effectifs d'apprentis en 2007

Les effectifs d'apprentis s'élèvent à **425.162 au 31 décembre 2007**, en augmentation de 15% depuis 2004 et de 4% entre 2006 et 2007.

Le taux d'apprentis dans la classe d'âge des 16-25 ans passe à 5% en légère augmentation ; **l'apprentissage occupe une part croissante au sein de la formation professionnelle initiale passant de 17,5% en 2004 à 20% en 2007.**

Les principaux éléments du constat ne changent pas en 2007 :

- poids important de l'Île-de France, de Rhône-Alpes, PACA et Pays de la Loire qui concentrent **42 % des effectifs** d'apprentis,
- près de 80% des apprentis dans les niveaux IV et V,
- **poids important de la production : 61%** de apprentis, pour 39% dans les services,
- large majorité de **garçons : près de 70%**.

Derrière cette stabilité des principales caractéristiques, on relève deux évolutions tirées **par les effectifs féminins** :

- augmentation **dans les services**,
- augmentation aux **trois niveaux supérieurs**.

De 2004 à 2007, **tous les niveaux profitent de l'augmentation des effectifs** et notamment les niveaux supérieurs.

Si l'on compare 2000 à 2007, l'évolution des effectifs d'apprentis par niveau est la suivante :

- Niveau V : 239.294 : la baisse importante de 2000 à 2004 est presque totalement effacée,
- Niveau IV : 95.753 apprentis, en hausse de 38%,
- Niveau III : 55.577 soit +56%,
- Niveaux I et II : 34.538 soit 120% d'augmentation.

## Les Régions principaux financeurs des CFA

Les **contributeurs finaux** à l'offre de formation sont principalement **les Régions (44%) et les entreprises (35%)**.

Tous CFA confondus, les ressources disponibles pour l'offre de formation s'élèvent à 2,6 milliards d'euros pour former 424.130 jeunes (pré - apprentis et apprentis).

L'analyse des informations disponibles sur la période 2004-2007 permet de dégager les grandes tendances suivantes :

- une **augmentation du produit de la taxe d'apprentissage** reçue par les CFA (+24% sur la période), due notamment au relèvement du quota,
- une **augmentation de l'apport des branches professionnelles de 30%** après une phase de quasi-stabilité entre 2004 et 2006,
- **la part croissante des Conseils régionaux** (+23% entre 2004 et 2007) dans le financement des CFA qui confortent leur position de principal financeur des CFA (soit entre 42 et 43% des ressources consommées annuellement),
- une augmentation importante des ressources émanant des familles (+65%) même si leur poids reste marginal (3% en 2007),
- une légère augmentation de la participation des organismes gestionnaires en volume qui assure la stabilité de leur taux de participation à hauteur de 3%.

L'ensemble **des ressources** est principalement affecté **au fonctionnement des CFA** dont les 2/3 correspondent aux dépenses de personnels.

Le montant global des **dépenses de fonctionnement (THR compris)** des CFA régionaux s'établit à 2,3 milliards d'euros en 2007 soit une **progression de 16 % sur la période**.

La combinaison de la hausse des charges de fonctionnement entre 2006 et 2007 (+ 6,9%) et de l'augmentation des effectifs pondérés (+3,9%) **se traduit par une relative stabilité du coût par jeune : 5 510 euros**.

### Méthode

La méthode utilisée pour étudier le financement de l'apprentissage comporte deux volets :

**1) une approche globale nationale des volumes et des flux financiers de l'apprentissage en 2007** par la mise en commun de statistiques provenant de multiples sources : Etat (Loi de finances, DGEFP), services statistiques (DARES - comptes administratifs - DEPP), Conseils régionaux (comptes financiers des CFA), états statistiques et financiers des OPCA, branches professionnelles.

**2) un approfondissement du financement de l'offre de formation par apprentissage (CFA, UFA et SA) :**

- d'une part **en consolidant les données provenant des comptes financiers des CFA** collectées pour chaque région par les services du Conseil régional. **Pour la première fois en 2009, sur les données de 2007**, les conseils régionaux ont remonté les données des comptes financiers des CFA via un Intranet sur le site du Conseil national (site élaboré avec l'aide de Centre INFFO).

- d'autre part, **en les rapprochant du nombre d'apprentis par région** provenant de l'enquête SIFA du Ministère de l'Education nationale.